

[INTERNET] enquête publique projet éolien « MOULIN A VENT »

032 - PERICHON - 06072019 - 9H47

+ 275

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien « MOULIN A VENT »

De : barboza marjorie <marjorie.m.barboza@gmail.com>

Date : Sat, 6 Jul 2019 09:47:37 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de Monsieur Perichon, actuellement dépourvu de connexion internet, qui me charge de vous transmettre ses observations et pièces jointes.

Marjorie Barboza



Virus-free. www.avast.com

Image060719014047.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
-----------------------	---

25 03 2019 Nozay article17041.pdf

25 03 2019 Nozay article17041.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
-----------------------------------	---

L'Action Agricole Pica03 05 2018 rdeTÃ©moignage de Yann Joly __Les Ã©oliennes ont dÃ©cimÃ© mon troupeau_.pdf

L'Action Agricole Pica03 05 2018 rdeTÃ©moignage de Yann Joly __Les Ã©oliennes ont dÃ©cimÃ© mon troupeau_.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--	---

Monsieur Daniel Perichon
Madame Nicole Perichon
Madame Roseline Perichon
2, chemin du Coudert
Vérines
87190 Villefavard

A Monsieur le Président de la
Commission d'Enquête Publique
Projet de Centrale Eolienne du Moulin à

Vent

Villefavard, le 30 juin 2019

Objet : Observations

Monsieur le Président,

Je prends ce jour connaissance du dossier concernant la centrale Eolienne du Moulin à Vente situé sur les communes de Dompierre-les-Eglises et Villefavard.

J'apprends ainsi que NEOEN prévoit de construire l'une des éoliennes sur les parcelles cadastrées B 479 à 484, situées à moins de 700 mètres de mon habitation et en lisière directe des parcelles agricoles que ma fille, à qui j'ai transmis l'entreprise familiale, exploite.

Nous sommes exploitants agricoles sur Villefavard, dans le hameau de Vérines, depuis plusieurs générations, producteurs de veaux et bœufs limousins bénéficiant du label rouge, un gage de qualité.

Je manifeste, par la présente, mon opposition à ce projet, tant à titre personnel qu'en tant que retraité de l'agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que je suis convaincu que les éoliennes sont nuisibles pour la santé humaine. Mon épouse, ma fille et moi-même sommes en effet affectés d'importants maux de tête lorsque nous circulons à proximité des parcs éoliens existants, tels qu'à Lussac-les-Eglises ou La Souterraine.

Nous nous inquiétons particulièrement des effets à long terme sur notre santé que pourra avoir ce parc éolien, auquel nous serons directement exposés chaque jour.

En page 9 de son Avis datant de mars 2017, l'ANSES relevait que :

« Des travaux épidémiologiques devraient permettre de confronter les pistes de mécanismes d'effets physiologiques aux états de santé observés dans les populations riveraines. Malheureusement, ces études sont peu nombreuses et elles se sont exclusivement intéressées aux effets du bruit audible des éoliennes sur la santé des riverains. Il n'en existe aucune qui se soit focalisée sur les effets sur la santé des infrasons ou des sons basse fréquence émis dans l'environnement et plus particulièrement produits par les éoliennes. »

En l'absence d'études scientifiques sur les effets sur la santé des éoliennes géantes, en particulier quant à la question sans réponse de l'effet des infrasons et basses fréquences, il est à l'heure actuelle impossible de statuer sur leur nocivité ou absence de nocivité.

Par conséquent, eu égard au nombre grandissant de projets éoliens terrestres et de leur proximité avec la population, j'estime que l'Etat devrait repousser la mise en place de ces parcs éoliens au nom du principe de précaution, dans l'attente de la publication d'études indépendantes sur l'effet des éoliennes géantes sur la santé humaine.

En outre, en tant que retraité agricole, j'émet des réserves identiques quant à l'impact des éoliennes géantes sur la santé animale, et en appelle également à l'application du principe de précaution.

En cas de risque sanitaire ou de courant parasite, nos troupeaux seront directement exposés aux effets des éoliennes géantes, car aucune parade ou solution de contournement ou de prévention n'existe.

Pour ma part, il est évident que la santé des troupeaux que j'ai transmis à ma fille sera directement impactée par la présence de cette éolienne, au vu des nombreux témoignages relatés par des éleveurs qui ont vu leur cheptel décimé à la suite de l'installation d'éoliennes géantes.

Non seulement cette implantation industrielle risque de mettre en péril la santé du troupeau familial, mais aussi, indirectement, de mettre en péril l'entreprise familiale, qui ne pourrait pas survivre sans cheptel.

En dehors de l'exploitation familiale, les troupeaux des autres agriculteurs, voisins des éoliennes, subiront nécessairement des dommages similaires. Ainsi, c'est toute une filière, porteuse d'emploi dans une région, mais également source d'approvisionnement alimentaire, qui risque d'être affectée. Les quelques emplois que NEOEN prétend créer grâce à l'implantation de ces parcs industriels ne seront pas suffisants en nombre pour compenser les pertes d'activité et d'emploi de la filière agricole locale.

En tout état de cause, l'impact sanitaire sur les troupeaux d'élevage, et la perte financière en résultant pour les éleveurs riverains, ne sont pas pris en compte dans l'étude d'impact.

Par ailleurs, NEOEN décrit un impact paysager minime. En ce qui concerne Vérines, le promoteur prétend que le parc éolien ne sera pas visible, en s'appuyant sur un photomontage dont la prise de vue a été réalisée au pied d'une pente, à l'écart du hameau.

En réalité, compte tenu du faible dénivelé entre le lieu d'installation et le hameau de Vérines, les arbres situés entre ces deux points ne permettront pas de dissimuler l'éolienne la plus proche, qui sera visible depuis le hameau.

Ainsi, l'impact paysager est manifestement plus important que celui relaté par NEOEN dans son étude.

De plus, les accords signés entre les propriétaires et NEOEN stipulent que le béton nécessaire à l'implantation des éoliennes ne sera pas retiré en totalité lors du démantèlement. Il ne sera retiré que sur un mètre de profondeur. Or, ces éoliennes sont implantées sur des parcelles agricoles exploitables. Le bloc de béton résiduel constitue une pollution manifeste du sol et n'est pas compatible avec une gestion durable des parcelles agricoles.

Enfin, la mise en place des parcs éoliens repose principalement sur la signature d'accords privés, entre les propriétaires terriens et les promoteurs, prévoyant un loyer au bénéfice du propriétaire terrien, sans qu'aucune publicité ne soit réalisée envers la population environnante avant la signature des promesses de bail. En revanche, les riverains voient la valeur de leur propriété décroître lors de l'implantation de ces parcs éoliens, sans que leur avis n'ait été requis avant le stade particulièrement avancé de l'enquête publique.

Je déplore cet état de fait, résultant d'une régulation insuffisante dans le processus d'implantation des parcs éoliens terrestres, et qui tend à créer une inégalité entre les propriétaires bailleurs, rétribués, et les

riverains, qui ne perçoivent aucune forme d'indemnisation malgré les nuisances visuelles et sonores, et de la perte de valeur de leurs biens.

Pour l'ensemble de ces raisons, il me paraît inopportun d'implanter le parc éolien de la société NEOEN sur la commune de Villefavard.

En lieu et place, les subventions publiques allouées pour ce parc éolien devraient être dirigées vers l'énergie hydraulique, dont le département de la Haute-Vienne est déjà producteur grâce aux barrages et usines hydroélectriques existants. De plus amples financements sur ce secteur permettraient d'augmenter les capacités de production, notamment en rénovant les installations existantes.

Mon épouse et ma fille, qui partagent ma position, co-signent le présent courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur Daniel Perichon



Madame Nicole Perichon



Madame Roseline Perichon

